

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 65 du 3 octobre 2018, 14 h 00

Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 8 novembre 2018

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO (pouvoir), Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI (pouvoir), Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUFELLI (pouvoir), Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID, Medhi ELAMINE, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Anaïs MATHIAS, Agathe MESTRALLET, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM (pouvoir).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI, Martine RENAUD.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 30

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER (représenté par Sandrine CLOAREC).

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Ana ALDOMA, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Coralie BONARDO, Caroline BULGARELLI, Michel CARETTE, Christine CHOCHOIS, Fanny CLAIN, Idoya DE PONCINS, Anne DEMEESTER, Bertrand DEVOUARD, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Evelyne MARCHETTI-GAUTHIER, Jean-François PABA, Goetz PARSIEGLA, Marilyne ROUSSET-GAUTTIER.

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DE PROCES-VERBAL

- PV de la CFVU du 13/09/2018 (pour approbation)

II. ACTUALITES

III. PRESENTATION

- Bilan d'étape – candidature PIA3 dispositifs territoriaux pour l'orientation

IV. FORMATION / PEDAGOGIE

- Dossier d'accréditation centre CLES AMU (pour délibération)
- Répartition des crédits Formation (pour délibération)
- Répartition du produit de la CVEC (pour avis)
- Tarifs SUFA 2019/2020 : fourchettes (pour avis)
- EFEE : validation du bilan de la campagne EFEE 2017/2018 et du questionnaire EF 2018/2019 (pour délibération)
- Présentation bilan lauréat FIP 2016 (pour information)
- Appel à projet FIP campagne 2019 (pour avis)
- Maquettes 2018 : compléments (pour avis)
- MCC des composantes – vague 3 et reconduction des MCC non modifiées (pour délibération)

V Vie étudiante

- Projets FSDIE (pour délibération)

VI Questions diverses

Le **Vice-Président Formation** ouvre la séance à 14 h 05.

Il signale la modification du déroulement de l'ordre du jour en raison de contraintes de certains intervenants, l'ajout du point sur les projets FSDIE et ajoute que la CFVU doit délibérer sur le dossier d'accréditation du CLES.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 13 septembre 2018

Sous réserve d'une correction sur le vote des modalités de contrôle des connaissances sollicitée par **M. Koubiti**, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018.

II ACTUALITES

Le **VP Formation** expose les points d'actualité suivants :

1) « Journées parisiennes »

Deux réunions nationales se sont tenues les 19 septembre et 1^{er} octobre 2018 au Ministère pour débattre sur la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) et sa mise en œuvre, plus particulièrement sur la mise en place du contrat pédagogique pour la réussite étudiante (CPRE) et des directions des études.

Ces journées s'inscrivent parfaitement dans l'agenda d'AMU avec la journée organisée le 4 octobre 2018. En effet, la matinée sera consacrée aux présentations du nouvel arrêté Licence (NAL) et du projet DREAM-U (Dessine ton parcours vers la réussite à AMU), pour lequel AMU a été lauréate de l'appel à projets NCU, puis à des échanges sur ces sujets. Des réunions de travail se tiendront l'après-midi afin de mener des réflexions sur leurs mises en œuvre et un groupe de travail Modalités de contrôle des connaissances (GT MCC) débutera ses travaux début novembre. Des journées thématiques nationales seront également organisées mensuellement pendant l'année 2018-2019.

2) Visite de l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche)

L'IGAENR est venue visiter AMU pour la troisième fois afin de dresser l'état d'avancement de la mise en place de la loi ORE et le bilan du processus d'admission par Parcoursup, terminé depuis le 21 septembre dernier. Des échanges fructueux ont eu lieu et l'état de fatigue des équipes a été noté à cette occasion.

3) PARCOURSUP

Les chiffres principaux de Parcoursup du dernier bulletin n°12 sont présentés ci-après :

- 89 734 vœux classés, dont 14 624 « oui définitifs » en incluant les DUT, 639 « oui-si définitifs » qui suivront des parcours d'accompagnement et quelques centaines « oui-si assimilés » qui seront également accompagnés, notamment en ALLSH ;
- 247 vœux non satisfaits hors DUT dans les filières suivantes STAPS, LEA Anglais coréen, L1 Sciences et humanités, L1 Management public...
- 433 vœux non satisfaits en DUT, dont 170 en DUT Métiers du multimédia et d'internet, 44 en DUT GEA, 43 en DUT Génie mécanique et productique, 42 en DUT Techniques de commercialisation...

AMU a été la deuxième université la plus attractive et le bilan réalisé avec les composantes est plutôt satisfaisant. Une période d'admission plus courte a déjà été annoncée pour l'année prochaine afin d'améliorer le dispositif.

M. Belhadj estime intéressant de connaître le taux de réorientation des néo-entrants à la fin du premier semestre et de l'année, s'agissant d'étudiants aux vœux non satisfaits.

Le **VP Formation** ajoute que des réorientations de « Oui si » vers des « Oui » pourront également avoir lieu en cours d'année et rappelle le nombre également important de vœux non satisfaits avec l'application APB (Admission Post Bac).

4) Inauguration de l'HEXAGONE

Mme de Poncins informe de l'ouverture de l'Hexagone sur le site Luminy, qui a eu lieu le 3 septembre dernier. Ce bâtiment de 7 000 m² dédié aux services à l'étudiant regroupe 45 personnels de la DEVE, la DRI, le SUIO, le SUAPS, mais également des associations étudiantes, un espace détente, une cafétéria, des salles de travail et une bibliothèque universitaire de 550 places assises.

Elle signale également l'ouverture du Cube à Aix-en-Provence prévue en décembre prochain.

III PRESENTATION

Bilan d'étape – candidature PIA3 dispositifs territoriaux pour l'orientation

Mme Marchetti, Vice-Présidente déléguée à l'orientation et l'insertion et l'entrepreneuriat étudiant, présente un point d'étape sur l'élaboration du projet en réponse à l'appel à projet PIA3 « Territoires d'innovation pédagogique » (voir annexe 1). Ce dossier implique l'ensemble des acteurs du site académique d'Aix-Marseille, dont le Rectorat.

A la demande de **Mme Natouri** sur les actions de mobilisation des professeurs principaux, **Mme Marchetti** répond que 54 heures obligatoires d'accompagnement à l'orientation seront assurées en classes de seconde, première et terminale par les professeurs principaux. Ces derniers seront au préalable formés aux outils numériques d'aide à l'orientation par le biais du dispositif.

Mme Tardif s'interroge sur les indicateurs mis en place. **Mme Marchetti** indique que la réflexion n'est pas tout à fait finalisée. Le nombre de classes et de lycéens, ainsi que le taux de satisfaction sur les outils utilisés pourraient être évalués. A ce stade du projet, le travail consiste encore à réfléchir à l'opérationnalité du dispositif et sa mise en place sur tous les lycées afin de toucher l'ensemble des lycéens. En effet, 120 lycées publics, généraux, technologiques et professionnelles sont dénombrés dans l'académie d'Aix-Marseille, qui accueillent environ mille classes de secondes et de premières et un peu moins de terminales.

M. Alaux s'étonne du chiffre élevé de 40 % d'étudiants inscrits dans des établissements privés à Marseille. **Mme Marchetti** explique qu'en raison des zones prioritaires et du taux de pauvreté plus élevés, certains parents préfèrent inscrire leurs enfants dans le privé.

Mme Demeester remarque qu'on retrouve certains noms dans la composition des comités opérationnels du PIA3 et du NCU. Sachant que ce dernier, en s'adressant à des lycéens, s'inscrit en amont dans le temps par rapport au PIA3, elle souligne l'intérêt de travailler de manière transverse dans le cadre de ces dispositifs.

Mme Marchetti indique souhaiter une gouvernance efficace et réactive et des groupes de travail avec des missions bien définies et pas trop chronophages pour la mise en œuvre des six actions proposées. Elle rappelle que la date limite de dépôt du dossier est le 8 janvier 2019 et que cette présentation est un bilan d'étape sur l'élaboration du dispositif qui pourra encore évoluer.

M. Koubiti demande des éclaircissements sur le rôle des étudiants ambassadeurs. **Mme Marchetti** répond que les lycéens seront plus à l'écoute d'étudiants les informant sur l'université, les études et les parcours professionnels. Des échanges avec des professionnels pourront alors s'organiser lors de forums ou de visites d'entreprises.

Le VP Formation conclut en indiquant que le dossier final pourra être présenté à la CFVU de décembre avant le dépôt du dossier en janvier 2019.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Dossier d'accréditation centre CLES AMU

Mme Chochois présente le dossier d'accréditation du centre CLES (Certification en langues de l'enseignement supérieur) (voir annexe 2) et rappelle qu'AMU est à la fois centre et pôle CLES depuis la création de celui-ci en 2001.

Mme Mathias demande des éclaircissements sur le faible taux de réussite au CLES. **Mme Chochois** l'explique par l'absence de préparation spécifique au CLES, hormis dans les centres de langues partenaires. Par ailleurs, la non compensation entre les quatre compétences à valider en est également une justification. Lorsque le CLES n'est pas obtenu, les compétences non acquises correspondent le plus souvent à la production orale ou écrite.

M. Pasquinelli fait remarquer qu'à l'IUT, c'est le TOEIC qui est pratiqué et demande quelle est la différence. **Mme Chochois** répond que le CLES, mis en place par une quarantaine d'universités, évalue quatre compétences (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) et se décline en trois niveaux B1, B2 et C1 alors que le TOEIC délivre un score sur des compétences déterminées (listening and reading) répondant à une démarche commerciale.

A la demande de précisions de **M. Koubiti**, **Mme Chochois** indique que les chiffres présentés correspondent au nombre de candidats. Pour le CLES B1, le taux de réussite est de 80 %. Celui du CLES B2 est de 40 % et se situe dans la moyenne nationale. Elle rappelle qu'AMU est centre pilote dans la certification B1/B2 qui permet de valider *a minima* le niveau B1 si la certification B2 n'est pas obtenue. Elle précise également que douze sessions sont organisées par an.

M. Carette fait part d'écueils qu'il avait rencontrés lors de la mise en place du CLES :

- les recruteurs attendent un score au TOEIC et ne connaissent pas le CLES,
- le déficit en capacité d'accueil pour faire passer le CLES à des centaines d'étudiants,

- et la difficulté d'obtenir le CLES B2, en raison de la non compensation des compétences entre elles. Cette limite est aujourd'hui en partie levée par la possibilité pour un étudiant d'obtenir le niveau B1 s'il a échoué à la certification B2.

Mme Tardif présente le rapport d'expertise réalisé sur ce dossier (voir annexe 3) pour lequel elle a donné un avis très favorable.

Elle précise que des échanges ont eu lieu avec le porteur de projets afin de proposer quelques corrections.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le dossier d'accréditation du centre CLES AMU présenté en annexe 2 au présent procès-verbal.

2) Répartition des crédits Formation

Le VP Formation rappelle la compétence de la CFVU pour répartir l'enveloppe globale de 24 106,63 k€ des crédits Formation approuvée en CA. Il indique qu'un travail en amont a été réalisé avec la DRH et la DAF afin d'élaborer cette proposition de répartition.

Au préalable, le **VP Formation** présente un bilan chiffré de ces lignes budgétaires (voir annexe 3).

Le tableau des heures de cours complémentaires (HCC) n'est pas détaillé par composantes, mais indique les HCC consolidées des heures effectivement consommées par année civile. Il précise qu'en 2016 et 2017, ces montants se rapprochent de la cible visée des 20 000 k€.

M. Valerio estime intéressant de rapporter ces chiffres au nombre d'étudiants. Le **VP Formation** répond qu'effectivement, les effectifs augmentant, le nombre d'HCC par étudiant tend à baisser.

Le **VP Formation** expose ensuite le bilan 2018 du fonds d'interventions pédagogiques (FIP) où 296 790 k€ ont été attribués entre différentes composantes d'AMU.

S'agissant de la prime d'engagement pédagogique (PEP), 62 dossiers ont été déposés par les composantes pour l'année 2018. **Mme Almeras** précise que ces derniers seront examinés et classés lors du CAC restreint du 22 octobre prochain.

A la remarque du **VP Formation** sur le nombre inférieur de commissions FSDIE en 2015-2016 par rapport aux autres années, notamment en 2018, **Mme Delorge** indique l'organisation nécessaire de commissions supplémentaires pour la gestion des projets déposés en plus grand nombre.

Le fonds d'intervention vie étudiante (FIVE) mis en place en 2018 a permis de financer huit projets pour un montant d'environ 100 k€, ce budget sur fonds de roulement ne pouvant être dépensé qu'en investissement.

Le plan d'investissement pédagogique (PIP) a été attribué à trois projets de composantes et un projet CIPE'Lab, pour un montant d'environ 1 106 k€.

Les crédits Formation 2019 correspondant aux HCC et à la PEP sont maintenus par rapport à 2018. La somme pour le FIP passe à 200 k€, ne disposant plus du prélèvement de 100 k€ sur le fonds de roulement. Les crédits liés à la mise en place de la CVEC se basent sur une prévision calculée sur 60 000 étudiants inscrits multipliée par 41 €, correspondant à la part du CROUS reversée par étudiant, soit un montant de 2 460 k€. Les crédits liés aux actions de loi ORE pour la mise en place des parcours d'accompagnement et pour la vie étudiante, représentent un montant de 1 146 k€. Enfin, le **VP Formation** signale le report sur 2019 du solde du prélèvement du fonds de roulement de 200 k€ du PIP non distribué sur 2018.

Au total, le **VP Formation** souligne le montant total des crédits Formation en augmentation par rapport aux années précédentes avec la loi ORE.

A la demande de **M. Valerio** sur la possibilité d'un prélèvement sur le fonds de roulement d'AMU, le **VP Formation** répond que cela n'est pas prévu.

M. Koubiti considère que la diminution du montant du FIP à 200 k€ est un mauvais signal et suggère d'utiliser une partie du solde du PIP. Le **VP Formation** répond que le projet NCU n'a pas été financé à la hauteur de la demande, il manque 6 millions d'€ d'équipement et ce solde pourrait également servir à combler ce déficit.

A la demande de **M. Parsiegla** et de **M. Belhadj** d'avoir accès aux documents présentés en CFVU, **Mme De Poncins** répond qu'ils seront mis à disposition sur AMUBOX.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la répartition des crédits Formation déclinée en annexe 3 à la présente délibération.

Cette répartition vaut pour l'année civile 2019.

3) Répartition du produit de la CVEC

Le VP Formation rappelle que les textes sur la CVEC imposent que cette répartition soit proposée par une commission *ad hoc*, soumise pour avis en CFVU, puis votée en CA.

Mme de Poncins rappelle tout d'abord les grands principes de la mise en place de la CVEC et présente le diaporama élaboré pour la réunion de la commission CVEC du 28 septembre dernier (voir annexe 4).

Le VP Formation ajoute que la proposition de répartition est fondée sur trois principes :

1. Maintenir l'accompagnement existant, ce qui implique un transfert des sommes qui étaient perçues pour le FSDIE, la médecine préventive, le sport et la culture, soit 1 080 k€ d'une part, et celles qui étaient liées à l'organisation d'événements culturels (concerts, spectacles, ...) d'autre part. Il a été fait le choix de transférer 70 % de ces dépenses liées à l'événementiel correspondant à la part étudiant, soit 112 k€ ;
2. Financer de nouvelles actions au niveau d'AMU pour un montant de 600 k€ dans les domaines du sport, de la culture, de la responsabilité sociétale des établissements (développement durable, handicap) et du FSDIE. Il s'agirait par exemple de créer une compagnie universitaire de danse, un orchestre à cordes ou d'ouvrir des créneaux supplémentaires de sport le samedi matin...
3. Décentraliser une partie du budget, le solde du montant de la CVEC net des montants correspondant aux points 1. et 2., d'un montant de 668 k€, sur les cinq grands campus, mais également sur les sites délocalisés via des « conseils de campus » qui répartiront le budget alloué selon un cadrage AMU sur des projets destinés à améliorer les conditions de vie étudiante sur tous les campus. Cette somme pourrait être abondée, selon des modalités qui seront définies en conseil d'administration du CROUS et selon la nature des projets, par une partie des crédits dont le CROUS disposera au titre de la CVEC.

Mme Cloarec indique ne pas connaître la date de ce versement du CROUS, ni le pourcentage qui varie entre 7,5 et 15 % et qui sera calculé selon un système de péréquation à l'échelle de l'ensemble du territoire. Elle ajoute que le terme « abondé » noté dans la présentation est à revoir.

Le VP Formation souhaite que la composition de ces conseils de campus CVEC soit identique sur tous les campus. Concernant la représentation étudiante, **M. Belhadj** trouve la présence plus légitime des étudiants élus en conseil d'UFR et en conseils centraux que des membres d'association ou sans mandat.

Mme Molho salue tout d'abord AMU pour sa volonté d'utiliser de façon optimale les fonds récoltés par la CVEC, puis souligne l'absence d'élus étudiants sur certains sites délocalisés, comme Gap. De ce fait, des étudiants présents sur ces sites devraient pouvoir faire partie de ces conseils de sites.

Au sujet des publics assujettis ou non à la CVEC, **M. Carette** relève un déséquilibre entre les apprenants : les apprentis aujourd'hui assujettis alors qu'ils étaient exonérés de tout frais supplémentaire selon le code du travail d'une part et les étudiants en contrat de professionnalisation non assujettis d'autre part.

A sa question concernant les étudiants du DAEU devant contribuer à la CVEC, **Mme de Poncins** répond qu'elle interrogera le Ministère.

M. David soulève également le cas des internes et externes en pharmacie ou médecine et **M. Belhadj** celui des étudiants en formation à distance assujettis à la CVEC qui ne bénéficient pas des services associés.

Le VP Formation répond que les conseils de campus pourront proposer des actions pour ces étudiants et rappelle que la CVEC est un impôt ; il est donc obligatoire. **Mme Lamouroux** ajoute qu'en droit, l'impôt est par définition un acte de solidarité à la différence d'une redevance.

M. Belhadj indique être favorable à la proposition de répartition de la CVEC et demande la possibilité d'augmenter la subvention de fonctionnement pour les associations de 50 € par exemple.

Sachant que celle-ci a été revalorisée l'année dernière, **Mme Molho et M. David** trouvent préférables que l'attribution d'une subvention soit liée à un projet FSDIE pour qu'un suivi soit réalisé. **M. David** ajoute être favorable à la présence d'étudiants d'association dans les conseils de campus.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la répartition du produit de la CVEC présentée en annexe 4 au présent procès-verbal.

4) Tarifs SUFA 2019/2020 : fourchettes

Le VP Formation indique que le SUFA va bientôt devenir le Service de formation professionnelle continue (SFPC). **M. Carette** présente la politique tarifaire d'AMU pour les frais de formation professionnelle continue pour l'année 2019-2020 (voir annexe 5) et précise qu'après consultation des composantes, les fourchettes proposées sont inchangées par rapport à l'année dernière.

Les tarifs des diplômes nationaux, ainsi que ceux de VAE et VAP seront alors présentés à la CFVU de décembre 2018.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux fourchettes horaires servant de base au calcul des frais de formation professionnelle continue des filières pour l'année 2019/2020 présentées en annexe 5 au présent procès-verbal.

5) EFEE : validation du bilan de la campagne 2017/2018 et du questionnaire EF 2018/2019

5.1) EFEE : bilan de la campagne 2017/2018

Mme Aldoma, Mme Bonardo et M. Alaux présentent le bilan 2017/2018 de la campagne d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants (EFEE) (voir annexe 6).

Il est à noter que, cette année, les étudiants pourront répondre aux questionnaires sur leur smartphone, ce qui rend le dispositif plus souple pour les gros effectifs.

A la question de **Mme Mestrallet** sur le côté obligatoire de ces évaluations par les composantes, **les intervenants** répondent qu'elles sont réalisées à la demande des enseignants ou des composantes.

M. Alaux ajoute qu'un enseignement ou une formation doit être évalué au moins une fois pendant la durée le contrat d'établissement.

M. Koubiti demande si le questionnaire d'un étudiant qui a répondu à une seule question est pris en compte dans les évaluations. **Mme Aldoma** indique qu'une évaluation est composée de plusieurs questionnaires et que l'évaluation est prise en compte à partir du moment où le premier questionnaire sur la formation est renseigné par un étudiant. Ce dernier doit tout de même aller jusqu'à la fin pour soumettre son questionnaire.

M. Alaux précise que le taux de participation de 46 % est donné par rapport au nombre d'inscriptions administratives sur Apogée.

M. Belhadj s'interroge sur le devenir de ces questionnaires, les taux de réponses de qualité, le coût de mise en place pour AMU. **M. Alaux** explique que ces résultats sont utilisés par les responsables de formation et les enseignants, puis discutés dans les conseils de perfectionnement pour faire évoluer les formations. Concernant le coût, il indique que l'OVE est composé de cinq personnes qui occupent 20 à 30 % de leur temps de travail à ces évaluations. Pour information, l'Université de Lausanne dispose d'un service d'environ dix personnes entièrement dédiées à l'EFEE.

Mme Aldoma ajoute que l'EFEE nécessite plus d'implication et d'investissement pour répondre aux demandes et s'adapter aux spécificités de chaque formation et composante que le dispositif à l'insertion professionnelle. Elle indique également le coût élevé du logiciel EvaSys, outil dédié à l'évaluation des enseignements.

M. Carette fait remarquer que ces évaluations sont obligatoires en formation continue pour continuer à bénéficier des financements.

A la demande **Mme Marchetti** sur l'évaluation de la nouvelle offre de formation, **Mme Aldoma** répond que le choix se portera plutôt sur les nouvelles UE, mais toujours en concertation avec les composantes.

A la demande de **Mme Mathias** sur l'accès aux résultats des évaluations par filière, **M. Alaux** répond que les résultats EF sont disponibles sur le site web d'AMU et que, dans la nouvelle feuille de route, un étudiant évalué aura connaissance des résultats de sa filière, mais non à l'ensemble.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le bilan de la campagne 2017/2018 du dispositif d'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE) présenté en annexe 6 au présent procès-verbal.

5.2) Questionnaire EF 2018/2019

M. Alaux présente le questionnaire du tronc commun d'AMU 2018/2019 évaluant la formation (voir annexe 7) discuté lors de la dernière commission de suivi EFEE. Il précise que les composantes ont toujours la possibilité d'intégrer des questions spécifiques.

Mme Aldoma informe d'une modification concernant les modalités de contrôle des connaissances où l'on parle désormais de modalités d'évaluation dans le cadre de l'approche par compétences dans la nouvelle offre de formation. **Mme Bonardo** indique également l'ajout d'une question concernant l'origine des étudiants, à savoir s'il s'agit d'une première inscription à AMU ou pas.

A l'interrogation de **M. Koubiti** sur le moment propice pour soumettre le questionnaire aux étudiants, **M. Alaux** répond préférer la fin de l'année, ce qui permet de tenir compte des résultats pour la rentrée suivante.

Mme Bonardo précise que lors de la commission EFEE a été retenu l'idée de réaliser deux EF du tronc commun, l'une au semestre impair avec des questions concernant la rentrée et l'autre au semestre pair sur l'ensemble de l'année.

M. Koubiti demande si le questionnaire sera plus court. **Mme Aldoma** confirme et précise que le modèle de l'IUT pourra servir de modèle et être testé sur des petits effectifs.

Le VP Formation remercie les membres de la commission de suivi EFEE pour tout le travail accompli et propose de passer au vote.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le tronc commun à l'établissement du questionnaire d'évaluation des formations (EF) pour 2018/2019 présenté en annexe 7 au présent procès-verbal.

6) Présentation bilan lauréat FIP 2016

Le VP Formation remercie tout d'abord les membres de la commission du Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) pour leur implication, en particulier Mme Almeras et M. Juvenal, avant de présenter le bilan de la campagne FIP 2016 (voir annexe 8).

Le VP Formation rappelle que le FIP sert à financer des dispositifs visant à renouveler les pratiques d'enseignements et qu'en 2016, 8 projets ont été retenus sur 18 déposés pour un budget d'environ 200 k€. Il indique que les responsables de six projets lauréats ont été auditionnés par la commission et **Mme Almeras** ajoute qu'un septième porteur a adressé un bilan pédagogique étoffé sous format PPT et le huitième empêché n'a pas pu être présent. Ce bilan à deux ans permet d'avoir une vue plus précise de la mise en œuvre des projets.

Mme Tardif rebondit sur la problématique de la maintenance informatique qui freine de nombreux projets, la DOSI ne gérant que les salles d'enseignements.

M. Pasquinelli abonde dans ce sens et demande si les ingénieurs pédagogiques de composantes pourraient être associés à ces projets. **Mme Almeras** répond qu'ils n'ont pas les mêmes fonctions et **le VP Formation** ajoute qu'ils pourraient intervenir dans les problèmes d'utilisation d'applications.

7) Appel à projet FIP campagne 2019

Mme Almeras présente la proposition de l'appel à projet FIP de la campagne 2019 élaborée par la commission ad hoc le 27 septembre dernier (voir annexe 9).

Elle indique en première page, la modification de termes jugés ambigus et la suppression du CIPE au niveau des services en lien avec les projets, celui-ci étant plutôt un service support pour les enseignants lors du montage de leur projet. En deuxième page, des clarifications ont été apportées concernant le versement en une seule opération des crédits alloués, l'obligation d'avoir l'avis de la DOSI lorsqu'un projet implique des solutions informatiques ou audiovisuels et la nécessité de fournir un questionnaire pour l'enquête d'évaluation du dispositif par les étudiants par l'OVE. Une phrase a également été ajoutée sur les projets d'aménagements d'espaces pédagogiques innovants. En dernière page a été ajouté un paragraphe « Bilans » où a été précisé l'implication des lauréats dans les manifestations organisées par le CIPE, notamment dans le tournage d'une vidéo FIP'AMU et, enfin, le calendrier a été mis à jour.

Pour conclure, elle annonce la présentation du classement des futurs projets FIP à la CFVU d'avril 2019.

A la demande de **M. Georgelin** sur la possibilité pour un projet FIP de bénéficier d'un cofinancement pluriannuel assuré par la composante, **Mme Almeras** confirme que la pérennité du projet est ainsi assurée.

A la remarque de **M. Koubiti** sur la « Date de clôture de l'appel à projet » en première page du document pouvant prêter à confusion, **le VP Formation** propose de soumettre au vote l'appel à projet FIP 2019 sous réserve que cette phrase soit remplacée par « Date limite de retour à la DEVE ».

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à l'appel à projet FIP pour la campagne 2019 présenté en annexe 9 au présent procès-verbal sous réserve de la modification de texte décrite dans le paragraphe précédant le présent vote.

8) Maquettes 2018 : compléments

M. Collomp présente les compléments ou corrections apportés aux maquettes d'enseignements des composantes MEDECINE, ODONTOLOGIE, POLYTECH, SCIENCES, SUFA (voir annexe 10).

M. Carette remercie tout particulièrement M. Collomp et la DEVE pour l'aide apportée dans l'élaboration de la maquette du DAEU en l'absence de son responsable.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux compléments et corrections apportées aux maquettes de l'offre de formation 2018-2019 des composantes MEDECINE, ODONTOLOGIE, POLYTECH, SCIENCES, SUFA présenté en annexe 10 au présent procès-verbal.

9) MCC des composantes – vague 3 et reconduction des MCC non modifiées

Mme Almeras présente les modalités de contrôle de connaissances des composantes EU3M, FEG, FSS, IEP, IMPGT, IUT, MEDECINE, ODONTOLOGIE, OSU, PHARMACIE, SCIENCES et SUFA et les modalités d'évaluation des compétences de l'ESPE (voir annexe 11).

Elle informe qu'il s'agit pour la plupart des composantes de MCC de niveau 3. Enfin, il reste quelques modalités nécessitant de derniers ajustements en cours de navettes avec la DEVE et les composantes concernées.

M. Juvenal rapporte la remarque de la composante ODONTOLOGIE afin de corriger une durée d'épreuve en deuxième année d'odontologie.

M. Georgelin signale quelques compléments à ajouter en masters de Sciences concernant l'UE professionnalisation.

M. Carette relève également une répétition qu'il convient de supprimer dans les modalités du DAEU.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les modalités de contrôle de connaissances des composantes EU3M, FEG, FSS, IEP, IMPGT, IUT, MEDECINE, ODONTOLOGIE, OSU, PHARMACIE, SCIENCES et SUFA et les modalités d'évaluation des compétences de l'ESPE pour l'année 2018/2019.

Cette délibération est adoptée sous les réserves suivantes :

- **prendre en compte les observations de la DEVE ;**
- **supprimer la redite de la phrase « les UE des quatre disciplines se compensent entre elles » à l'article 3 des MCC du DAEU ;**
- **compléter les modalités d'évaluation de l'UE professionnalisation sur certaines premières années de master de Sciences ;**
- **corriger la durée d'épreuve de la deuxième année en sciences odontologiques.**

Ces MCC sont présentées en annexe 11 au présent procès-verbal.

IV VIE ETUDIANTE

Projets FSDIE

Mme Delorge indique que de nombreuses associations renouvellent leurs bureaux à la rentrée universitaire, ce qui engendre un nombre plus faible de projets déposés en septembre.

Mme Lamouroux présente ensuite les conclusions de la commission du 28 septembre 2018 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 12) et précise que ce sont pour la plupart des projets récurrents.

A la remarque de **M. Belhadj** sur les difficultés d'accès au site Luminy, lieu de réunion de cette commission, **Mme Delorge** souligne la volonté de rencontrer les étudiants sur tous les sites. **Le VP Formation** approuve cette initiative.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les avis de la commission FSDIE du 28 septembre 2018, concernant les projets étudiants présentés en annexe 12 au présent procès-verbal.

V QUESTIONS DIVERSES

Le VP Formation laisse la parole à **M. Belhadj** pour la lecture d'un texte (en annexe 13).

Mme Cloarec intervient sur le prix des repas. Sur chaque campus, est proposé au tarif national de 3,25 € et pour 6 points, un repas complet avec entrée, plat du jour et dessert, mais aussi la possibilité d'une autre formule pour ceux qui le souhaitent. Elle rappelle la représentation de l'UNEF lors du vote du système à points pour la restauration en CA il y a trois ans. Elle insiste sur la stabilisation des prix en cafétéria depuis quatre ans. A titre d'exemple, elle indique la baisse du prix du café de 0,70 € à 0,50 € si l'étudiant fournit son propre contenant.

Au sujet de l'offre de formation à distance de la composante ALLSH, **Mme Americi** rappelle que celle-ci a été votée en CFVU et respecte le cadrage d'AMU de délivrer au moins 50 % de la formation à distance. Par ailleurs, AMETICE existe pour suivre des formations en non présentiel.

En l'absence d'autres questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : **le VP Formation** lève la séance à 18 h 20.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

